



## Le «Grenelle» de la téléphonie mobile aura lieu le 26 mars

05/03/2009 11:31

Gouverner par [Sabine Casalonga](#)

La table ronde sur les impacts sanitaires potentiels des téléphones mobiles et des antennes-relais, initialement prévue pour le 19 mars prochain, aura finalement lieu le 26, selon une dépêche AFP.

Cette annonce survient alors que Bouygues Telecom et SFR ont été condamnés à démonter des antennes-relais, le 4 et le 16 février, notamment en raison des incertitudes quant à leur impact sanitaire.

La table ronde réunira opérateurs, élus locaux, associations et professionnels de santé. Elle sera pilotée par la ministre de la santé, Roselyne Bachelot, en liaison avec la secrétaire d'Etat à l'écologie, Chantal Jouanno et la secrétaire d'Etat au développement de l'économie numérique, Nathalie Kosciusko-Morizet.

Dans sa lettre de mission, le Premier ministre François Fillon souhaite que cette table ronde «Radiofréquences, santé et environnement» fasse la distinction entre téléphone et antenne, selon un article du Nouvel Observateur. Le gouvernement partirait du principe que «l'hypothèse d'un risque pour la santé» des riverains d'antennes «ne peut être retenue en l'état actuel des connaissances scientifiques», mais que «l'approche de précaution paraît justifiée» pour les téléphones mobiles, précise le Figaro. Nathalie Kosciusko-Morizet, à l'origine de cette idée de «Grenelle des ondes», estime que régler ce dossier devant les tribunaux serait la pire des solutions.

L'Académie de médecine a également réagi aux décisions judiciaires. Elle indique que les antennes ne présentent aucun risque démontré et met en garde contre une «interprétation subjective du principe de précaution». «Les antennes de téléphonie mobile entraînent une exposition aux champs électromagnétiques 100 à 100.000 fois plus faible que les téléphones portables: être exposé pendant 24 heures à une antenne à 1 volt par mètre donne la même exposition de la tête que téléphoner avec un portable pendant 30 secondes», relève-t-elle dans son communiqué. Or, à ces niveaux d'exposition, aucun effet sur la santé ne serait connu, selon la société savante qui rappelle que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Scenihp (1) ont conclu à l'absence de risque des antennes. L'Académie de médecine s'étonne par ailleurs que «l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles puisse s'appuyer sur une erreur scientifique manifeste en prenant en compte le 'risque démontré' de champs d'extrêmement basse fréquence émis par ces antennes de téléphonie mobile [alors qu'elles] émettent exclusivement en haute fréquence».

(1) Comité scientifique sur les risques émergents et nouvellement identifiés pour la santé, placé sous l'égide de la Commission européenne.